

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
32	Sainte-Lucie	2014/045	Ministère du tourisme, du patrimoine et des industries créatives (État partie)	Politiques et industries culturelles	Oui

Intitulé du projet	Mesurer la contribution sociale et économique des industries culturelles à Sainte-Lucie.
Durée du projet	Mars 2014 – mars 2015
Objectif	Le projet vise à faire de Sainte-Lucie un site culturellement dynamique et économiquement novateur grâce à l'instauration d'un cadre national pour les industries culturelles, qui puisse guider de manière efficace l'élaboration de politiques.
Bref résumé (§ 16.1)	Le Ministère du tourisme, du patrimoine et des industries créatives, qui s'attache à développer une industrie culturelle dynamique qui stimule une croissance économique, environnementale et socioculturelle durable, propose de : (1) recenser le potentiel des industries culturelles dans le pays ; (2) mener des ateliers de renforcement des capacités et des activités de tutorat à l'intention de créateurs et d'entrepreneurs dans le domaine de la culture ; (3) mettre en place une campagne médiatique visant à sensibiliser le public aux possibilités offertes par les industries culturelles en matière de développement et leur valeur propre à cet égard.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Les industries culturelles de Sainte-Lucie sont recensées et analysées – le Ministère procédera à une « cartographie », qui inclura des recherches approfondies sur le terrain et appliquera la participation de la communauté des créateurs, afin de mesurer l'activité économique des industries culturelles de l'île et d'identifier ses principaux acteurs. Les résultats de cette « cartographie » serviront à élaborer une politique future de développement dans le domaine des industries culturelles. • De jeunes créateurs et entrepreneurs dans le domaine de la culture sont formés et reçoivent un appui individuel qui leur permet de développer leur carrière – le demandeur organisera des réunions consultatives afin de déterminer les besoins et les défis propres aux praticiens de la culture sur l'île. Une fois que des priorités auront été établies, le Ministère élaborera et mettra en œuvre des programmes de formation et de tutorat à l'intention de créateurs et de praticiens de la culture. Des professionnels des industries culturelles prendront part à l'exécution de ces programmes. • Le public est sensibilisé à l'importance que revêtent les industries culturelles de Sainte-Lucie – le Ministère mènera une campagne médiatique, communiquera les résultats de la cartographie et rendra plus visible les principales industries culturelles des îles, ainsi que leurs

	principaux acteurs. Une étude sera menée, dont l'objectif sera d'évaluer à quel point le public est conscient de la valeur des industries culturelles.
Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)	54 522
Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§ 16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet contribue à la mise en place de politiques culturelles plus éclairées, le but étant de promouvoir les industries culturelles à Sainte-Lucie : le recensement de l'ensemble des industries culturelles de l'île et de leurs principaux acteurs, ainsi que la campagne de communication, contribuent à assurer la mise en œuvre de mesures politiques efficaces aux fins du développement au niveau local d'un secteur des industries de la création qui soit à la fois compétitif et dynamique. • Le projet fait la promotion du partage de l'information et de la transparence : la publication et la diffusion des résultats de la « cartographie » parmi les acteurs de la communauté de créateurs de l'île devraient apporter des éclaircissements importants quant à la structure économique et à la dynamique des industries culturelles à Sainte-Lucie, deux aspects qui n'ont pas encore été examinés.
Faisabilité et impact structurel escompté (§ 16.5)	<p>Sainte-Lucie est un petit État insulaire en développement. Ces dernières années, les industries qui y jouaient traditionnellement un rôle clé dans l'économie du pays, comme l'exportation de produits agricoles et le tourisme, se heurtent désormais à une forte concurrence de la part de pays voisins. En conséquence, le gouvernement réfléchit à des moyens originaux de diversifier l'économie et de créer de nouvelles possibilités. Cette proposition de projet constitue une chance de déterminer avec clarté de quelle manière les industries culturelles peuvent contribuer au développement socioéconomique de l'État insulaire, grâce à l'élaboration de politiques et de stratégies fondées sur les faits.</p> <p>Le projet impliquera la participation d'un large éventail de parties prenantes : des responsables politiques et des décideurs aux praticiens de la culture. Cela contribuera à l'obtention de résultats pérennes et durables, et permettra au projet d'avoir l'impact voulu.</p>
Commentaires des évaluateurs	<p>Les évaluateurs recommandent le projet car il vise à établir une cartographie des industries culturelles du pays, qui contribuera à la mise en place de politiques culturelles et au renforcement de l'infrastructure institutionnelle. Le projet devrait aussi contribuer à la coopération intersectorielle et bénéficier de la participation active de l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>Les résultats escomptés sont mesurables et correspondent aux objectifs de la Convention et du FIDC à de nombreux égards (élaboration de politiques culturelles, échanges d'information et transparence).</p>